

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union- Discipline-Travail

ANALYSE NATIONALE DES RISQUES INHERENTS

2024-2026

Financement du terrorisme

Juin 2024

Concepts clés

Résumé analytique

Introduction

I- Objectifs

II- Cadre législatif, réglementaire et institutionnel du FT

a. Cadre législatif et réglementaire

b. Cadre institutionnel

III- État de la menace de FT

IV- Description de la menace de financement du terrorisme en CI

V- Menaces liées aux OBNL

VI- Conclusion

VII. Recommandations

Concepts clés

Une menace est une personne ou un groupe de personnes, un objet ou une activité susceptible de causer du tort, par exemple, à l'État, à la société, à l'économie, etc. Dans le contexte du Financement du Terrorisme (FT), cela inclut les criminels, les groupes terroristes et leurs facilitateurs, leurs fonds, ainsi que les activités passées, présentes et futures du FT. La menace est l'un des facteurs liés au risque, et elle sert généralement de point de départ essentiel pour développer une compréhension du risque de FT.

Les vulnérabilités peuvent être définies comme des faiblesses des systèmes ou des contrôles rapportés au FT ou un contexte propre au pays. Elles peuvent également inclure les caractéristiques d'un secteur particulier, un produit financier ou un type de service qui les rendent attrayants à des fins de FT.

La conséquence se réfère à l'impact ou au préjudice que le FT peut causer. Elle peut être à court, moyen ou long terme. Elle tient compte également des populations, des communautés spécifiques, de l'environnement des affaires, des intérêts nationaux ou internationaux, ainsi qu'à la réputation et à l'attractivité du secteur financier du pays. L'évaluation des risques implique de porter des jugements sur les menaces et les conséquences. Dans l'évaluation des risques l'approche adoptée doit permettre de distinguer l'étendue des différents risques pour aider à prioriser les efforts d'atténuation.

Le risque est analysé en fonction de trois facteurs : la menace, la vulnérabilité et les conséquences. Une évaluation des risques de FT est un produit ou un processus fondé sur une méthodologie qui tente d'identifier, d'analyser et de comprendre les risques de FT. C'est une première étape indispensable qui permet de faire face au phénomène. Idéalement, une évaluation des risques consiste à porter des jugements sur les menaces, les vulnérabilités et les conséquences.

RESUME ANALYTIQUE

Le Rapport d'Évaluation Mutuelle (REM) de la Côte d'Ivoire publié en juin 2023 a mis en exergue le risque élevé de financement du terrorisme.

Ce constat a motivé le pays à faire une mise à jour de l'analyse des risques inhérents en matière de Financement du Terrorisme.

Cette analyse a porté sur les facteurs contextuels, le dispositif législatif, réglementaire et institutionnel en matière de Lutte contre de Financement du Terrorisme (LFT) afin d'en évaluer le niveau de conformité technique et d'efficacité.

Certains éléments géographiques, notamment la proximité de la Côte d'Ivoire avec des juridictions voisines où sont perpétrées depuis plus d'une décennie des attaques terroristes, expose le pays au risque d'activités terroristes et au financement du terrorisme.

A ce jour, la menace de Financement du Terrorisme se situe à un niveau élevé du fait de la katiba Macina affilié au Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), implanté dans un pays voisin et qui semble être de plus en plus active dans des zones proches de nos frontières. Quant à l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS), il représente une menace d'un niveau moyen, en raison de sa zone d'implantation géographique éloignée de la démarcation de notre pays avec les voisins. Il en est de même des Groupes Armés Non Identifiés (GANI), qui du fait de leur idéologie, qui ne s'apparente pas forcément aux groupes terroristes.

Les terroristes et leurs financiers tirent des fonds à la fois d'activités licites et illicites et les déplacent à travers des canaux formels et informels.

Au titre des activités illicites les plus importantes recensées par les services compétents, il y a le vol et la vente de bétail volé, les enlèvements contre rançon, le trafic de carburant et l'orpaillage illégal.

La source de Financement des activités Terroristes constitue un problème majeur pour la sous-région et en particulier pour la Côte d'Ivoire. Les menaces associées aux sources de Financement et les vulnérabilités telles que l'existence d'économies informelles, la prédominance des transactions en espèces, les conflits intercommunautaires, la corruption, la pauvreté, le faible taux de bancarisation, la porosité des frontières et le taux élevé de chômage augmentent potentiellement le risque auquel notre pays est exposé en matière de Financement du Terrorisme.

Par ailleurs, les Organismes à But Non Lucratif (OBNL) bien que n'étant pas identifiés comme des entités pouvant constituer un risque de Financement du Terrorisme pour le pays, font l'objet d'un suivi continu par les autorités compétentes afin de limiter leur utilisation abusive.

Les autorités Ivoiriennes ont très bonne compréhension de la menace du Terrorisme et du Financement du Terrorisme et accordent un grand intérêt aux solutions proposées, pour que le pays ne soit pas exposé à un risque élevé en la matière.

De même, les autorités comprennent de façon détaillée les modus operandi des différents groupes opérant au-delà de la frontière nord du pays. Plusieurs actions ont été entreprises, dont l'amélioration du cadre juridique et institutionnel permettant de détecter, de contrôler et de poursuivre l'action des Groupes terroristes et des terroristes ainsi que, ceux qui les financent. Le cadre de coordination, de coopération et de collaboration entre les acteurs chargés de la Lutte contre le Terrorisme et le Financement du Terrorisme a également été amélioré significativement.

De plus, divers projets infrastructurels et socio-économiques ont été réalisés au profit des populations du nord du pays en vue de contenir le Terrorisme et son Financement.

INTRODUCTION

La menace terroriste s'est considérablement accrue et internationalisée depuis le début des années 2000 et la région du Sahel est devenue l'un de ses principaux épicentres. La Côte d'Ivoire n'est plus à l'abri des risques de propagation transfrontalière des groupes extrémistes opérant dans les pays voisins et de l'émergence de foyers internes de radicalisation violente. Le pays a été victime de trois attaques causant une cinquantaine de morts et plusieurs blessés. En Afrique de l'ouest, les groupes armés terroristes ont gagné en présence et en influence par des attaques terroristes, créant ainsi une zone d'insécurité le long de la frontière nord de la Côte d'Ivoire.

Le rapport d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire publié en juin 2023 a révélé que le pays est exposé à un niveau de risque élevé en matière de Terrorisme et de Financement du Terrorisme.

Face à cette exigence sécuritaire majeure, l'État de Côte d'Ivoire, conscient de la nécessité d'une approche globale, multidimensionnelle et coordonnée, s'attaque aussi bien aux manifestations qu'aux causes profondes du Terrorisme, et entend identifier les menaces liées à cette situation afin d'y apporter les réponses appropriées.

Le présent document se propose d'identifier les risques inhérents liés au Financement du Terrorisme à travers les menaces que constituent les groupes armés Terroristes présents et/ou actifs le long de la bande frontalière nord de la Côte d'Ivoire.

I. Objectifs

L'analyse vise à promouvoir une meilleure compréhension des risques inhérents de FT conformément aux engagements internationaux de la Côte d'Ivoire (CI), à travers un processus d'élaboration participatif et inclusif.

II. Cadre législatif, réglementaire et institutionnel du FT

Le pays a fortement œuvré à ce que des normes exigeantes internationale et régionale en matière d'anti-Financement du Terrorisme soient adoptées et mises en œuvre. L'efficacité du cadre juridique ivoirien de LFT est garantie d'une part par la bonne articulation entre volets préventif et répressif et d'autre part, par un pilotage fort reposant sur la coordination, la coopération et la collaboration entre de nombreuses autorités, dont celles chargées du renseignement, des opérations, des enquêtes, des poursuites, de la gestion et du recouvrement des avoirs criminels.

a. Cadre législatif et réglementaire

La Côte d'Ivoire a adopté et ratifié tous les instruments internationaux et régionaux qui permettent d'adresser la question de la lutte contre le Terrorisme et son Financement. Sa législation et sa réglementation sont adaptées et permettent d'identifier, d'enquêter, de poursuivre de condamner, de saisir, de confisquer, gérer et recouvrer les biens et fonds impliqués dans ce type de criminalité. La lutte contre les flux financiers illicites et le Financement du Terrorisme est désormais une priorité des politiques publiques de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions recommandées issues du Rapport d'Evaluation Mutuelle(REM), la Côte d'Ivoire a mis en place un plan d'action stratégique et adopté plusieurs textes législatifs ou réglementaire. Ce sont entre autres l'Ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive et La Loi n°2024-360 du 11 juin 2024 modifiant la Loi la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant répression du Terrorisme.

b. Cadre institutionnel

Le cadre Institutionnel ivoirien, qui tient compte des normes internationales et régionales s'appuie sur un cadre normatif robuste qui tient compte du volet proactif et répressif.

III. Etat de la menace.

La Côte d'Ivoire a été victime d'attaques terroristes en 2016 et en 2021. Elle a fait de la lutte contre cette criminalité, une préoccupation majeure tant pour l'activité

terroriste proprement dite que pour le Financement. La dégradation de la situation sécuritaire dans la sous-région est également un sujet d'intérêt pour les autorités ivoiriennes. En outre, les velléités des groupes terroristes à mener leurs activités vers les pays côtiers constituent une menace.

Le contournement des frontières, le chômage des jeunes, la corruption, des facteurs liés aux divers courants religieux dont l'exploitation à des fins de radicalisation ou d'apologie de la violence sont une menace. De même que les facilités d'installation dans le pays.

L'afflux des réfugiés des pays limitrophes en crise à destination de la Côte d'Ivoire pourrait-être exploité par les Groupes Armées Terroristes à des fins d'incursions et de recrutements d'hommes déjà rompus aux managements des armes.

IV. Description et Analyse de la menace de Financement du Terrorisme en Côte d'Ivoire

Le Terrorisme peut être financé par plusieurs vecteurs bien identifiés.

Les groupes terroristes exploitent et cherchent à instrumentaliser davantage les griefs et les frustrations de certaines communautés vulnérables. Ils profitent surtout des conflits intercommunautaires pour se positionner comme des protecteurs et gagner le soutien des populations

Ils cherchent également à contrôler des territoires en s'emparant des zones rurales, des axes de communication et des ressources stratégiques. Cette emprise territoriale leur permet d'asseoir leur autorité, de prélever des taxes et de faciliter leurs activités illicites.

Ils procèdent bien souvent à des Recrutements et endoctrinements en ciblant les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes.

Le pillage, les enlèvements contre rançons, le trafic d'armes, de drogue et d'êtres humains, la taxation des activités commerciales, le trafic de carburant, la vente de bétails volés, l'orpaillage illégal, le trafic de motos sont des sources de Financement.

V. Menaces liées aux OBNL

Le rapport d'évaluation de LBC/FT/FP de notre pays a révélé un risque élevé de Financement et de menace Terroriste notamment dans les régions nord et nord-est. Bien que la menace globale de FT soit élevée, les OBNL ne semblent pas être utilisés à des fins de FT. Les cas d'utilisation des OBNL sont rares. Les autorités compétentes ont mis en œuvre, en ce qui concerne les vulnérabilités que représentent les OBNL, des mesures de surveillance et de contrôle. De plus, des dons sont faits aux OBNL afin d'éviter leur utilisation abusive.

Les indicateurs ci-dessous doivent faire l'objet d'attention :

- Dons importants ou inhabituels provenant de sources inconnues ou de zones à haut risque.
- Transferts de fonds fréquents ou importants depuis et à destination des zones à haut risque.
- Activités humanitaires ou caritatives dans des zones de conflits ou contrôlées par des groupes terroristes.
- Manque de transparence dans les opérations Financières et les activités de l'OBNL.
- Employés ou bénévoles soupçonnés d'être impliqués dans des activités Terroristes et de son Financement.

CONCLUSION

L'analyse de la dynamique des activités des groupes armés terroristes et le mode de Financement dans la région et en Côte d'Ivoire sont une préoccupation pour les autorités ivoiriennes. En outre, celles-ci ont une bonne compréhension des menaces et le risque auquel le pays est exposé. Elles ont pris des mesures aussi bien au plan législatif, réglementaire et institutionnel pour que les groupes terroristes et leurs financiers soient identifiés, poursuivis et condamner et leurs biens saisis et confisqué.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations proposées visent à renforcer la résilience nationale contre les risques de Financement du Terrorisme, mais aussi à assurer une coordination, coopération, collaboration encore plus efficace entre les autorités nationales et à recourir de façon systématique à la coopération et l'entraide internationale.

- -Faciliter l'implication du secteur privé et la société civile dans la lutte.
- -Trouver des mécanismes pour réduire la circulation des espèces.
- Former les assujettis dans la mise en œuvre des sanctions financières ciblées.
- Mettre à la disposition des assujettis des indicateurs et typologies pour les aider dans la détection des activités de FT
- Sensibiliser les OBNL ainsi que les populations sur les risques liés au Financement du Terrorisme.
- Amplifier la coordination, la collaboration et la coopération entre les autorités impliquées dans la lutte contre le FT.
- Renforcer la coopération et l'entraide internationale.
- Encourager la coopération informelle.